

ciple, anarchy or despotism in some form is all that is left.

"... Physically speaking, we cannot separate. We cannot remove our respective sections from each other, nor build an impassable wall between them. A husband and wife may be divorced and go out of the presence and beyond the reach of each other; but the different parts of our country cannot do this. They cannot but remain face to face, and intercourse, either amicable or hostile, must continue between them. Is it possible, then, to make that intercourse more advantageous or more satisfactory after separation than before? Can aliens make treaties easier than friends can make laws? ... Suppose you go to war, you cannot fight always; and when, after much loss on both sides, and no gain on either, you cease fighting, the identical old questions as to terms of intercourse are again upon you."

At this eleventh hour, we still have a last chance to think in terms of the Charter and to abide by the principles of unity, democracy and self-determination. We can still attempt a solution, just and abiding. Pressure and power politics should not influence our votes and decisions. A United Nations General Assembly, acting in the spirit of the Charter, can recommend only a unified, not a dismembered Palestine.

The meeting rose at 1.22 p.m.

HUNDRED AND TWENTY-SEVENTH PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York, on Friday, 28 November 1947, at 3 p.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

126. Continuation of the discussion on the Palestinian question

The PRESIDENT: I call upon the representative of Colombia.

Mr. LOPEZ (Colombia): The delegation of Colombia abstained in the *Ad Hoc* Committee from supporting either the constitution of a federal State in Palestine or the plan of partition with economic union which the General Assembly now has under consideration. However, we should like to explain that ours is not simply a negative position. Nor are we shirking responsibility in this most grave and difficult of all the problems that have put to a test the usefulness of our Organization. Far from it, we are

missible; ainsi, une fois rejeté le principe de la majorité, il ne reste que l'anarchie ou le despotisme sous une forme quelconque.

"... Du point de vue matériel, nous ne pouvons nous séparer. Nous ne pouvons éloigner nos régions respectives les unes des autres, ni construire entre elles un mur infranchissable. Mari et femme peuvent divorcer, ne plus s'infliger leur présence et se mettre hors d'atteinte l'un de l'autre; mais les différentes parties de notre pays ne le peuvent. Elles ne peuvent que rester face à face, entretenir des relations, qu'elles soient amicales ou hostiles. Est-il possible de rendre ces relations plus avantageuses ou plus satisfaisantes après la séparation qu'avant? Des étrangers peuvent-ils conclure des traités plus facilement que des amis ne peuvent faire des lois? ... En supposant que vous recouriez à la guerre, vous ne pouvez toujours combattre; et quand après bien des pertes des deux côtés, sans aucun profit ni pour l'un ni pour l'autre, vous cessez de combattre, les mêmes problèmes que posaient auparavant vos relations pèsent à nouveau sur vous."

Nous en sommes à la onzième heure. Nous avons encore une dernière chance de penser selon l'esprit de la Charte et de respecter les principes d'unité, de démocratie, de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous pouvons encore nous efforcer de trouver une solution juste et durable. Aucune pression, aucune politique de puissance ne devrait influencer nos votes et nos décisions. Une Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, traduisant dans ses actes les intentions de la Charte, ne peut que recommander une Palestine unifiée et non une Palestine démembrée.

La séance est levée à 13 h. 22.

CENT-VINGT-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale New-York, le vendredi 28 novembre 1947, à Flushing Meadow, à 15 heures.

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

126. Suite du débat sur la question palestinienne

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant de la Colombie.

M. LÓPEZ (Colombie): (*traduit de l'anglais*) A la Commission *ad hoc*, la délégation de la Colombie s'est abstenue d'appuyer, tant la constitution d'un Etat fédéral de Palestine, que le plan de partage et d'union économique dont l'Assemblée générale est actuellement saisie. Nous tenons, toutefois, à préciser que notre attitude n'est pas purement négative. Nous ne cherchons pas à nous dérober à nos responsabilités devant ce problème, le plus grave et le plus difficile de tous ceux qui ont mis à l'épreuve

very willing to do our full share in helping to relieve the present plight of the Jewish people.

We are deeply convinced that it is the common duty of all nations to co-operate in finding a prompt and adequate remedy to a situation which everybody admits is disgraceful to the civilized world and contrary to the fundamental principles and purposes of the United Nations. But we have not seen our way clear to adopt the conclusions of either the majority or the minority report of the Special Committee on Palestine, although we have wholeheartedly concurred in its twelve unanimous recommendations. Much against our wishes, we have not been able to accept the implementation finally proposed by one or the other of the two Sub-Committees of the *Ad Hoc* Committee which have been at work on this question since September last.

The Colombian delegation has not been voicing a dissenting opinion. It is not alone in its attitude. On the contrary, ours is only one of the many delegations which will welcome the opportunity to take positive action in this matter, but which has not found that any of the plans developed so far meets the needs of the situation or commands general approval.

This, in our view, is the obvious and incapable interpretation of the record of the votes given for and against the various proposals and amendments submitted to the *Ad Hoc* Committee. We think that the General Assembly has in that record an unmistakable indication that those proposals should be carried a stage further, allowing the Committee the necessary time to work out a better arrangement—preferably a compromise arrangement which would provide a more solid basis for the economic union of Palestine and would lead much sooner to a better political understanding between Arabs and Jews. We feel that we should invite each and every one of our fellow representatives to ponder for a moment on the conclusions to be drawn from that record.

The plan of partition was adopted by the *Ad Hoc* Committee by twenty-five votes to thirteen with seventeen abstentions. We hear and we read that the same vote in the General Assembly would be one short of the two-thirds majority required by our rules. However, in our view, there is no mistaking the fact that the plan has failed to find the support of thirty-two delegations. In other words, as it stands, it is really a minority proposal. It will remain a minority proposal in our minds. It will not lose that character even if it succeeds in securing the votes of three or four more delegations; and the scanty strength of the proposal becomes all the more evident if we consider the great international importance of the problem and the distinction that this solution enjoys of having the

l'utilité de notre Organisation. Tout au contraire, c'est très volontiers que nous assumerons intégralement la part qui nous incombe dans l'aide destinée à soulager la détresse présente du peuple juif.

Nous sommes profondément convaincus que toutes les nations ont le devoir de collaborer pour trouver un remède prompt et efficace à une situation dont chacun reconnaît qu'elle déshonore le monde civilisé et porte atteinte aux principes et aux buts fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous n'avons pourtant pas cru devoir adopter ni les conclusions du rapport de la majorité, ni celles de la minorité de la Commission spéciale pour la Palestine, bien que nous ayons donné notre entière adhésion à ses douze recommandations adoptées à l'unanimité. C'est bien malgré nous que nous n'avons pu accepter les mesures exécutoires qui ont été finalement proposées par l'une ou par l'autre des deux Sous-Commissions de la Commission *ad hoc* qui se sont occupées de la question depuis septembre dernier.

La délégation de la Colombie n'a d'ailleurs pas formulé de contre-propositions; elle n'est pas seule à avoir adopté cette attitude. Tout au contraire, nous ne sommes que l'une des nombreuses délégations qui seraient heureuses d'avoir l'occasion d'agir en l'occurrence d'une manière positive, mais qui ont été d'avis qu'aucun des projets élaborés jusqu'ici ne répond aux exigences de la situation, ni qu'il emporte l'adhésion générale.

Voilà, nous semble-t-il, l'interprétation qui, de toute évidence, s'impose inéluctablement à l'examen des votes pour et contre les différentes propositions et les amendements présentés à la Commission *ad hoc*. Nous estimons que ces votes comportent pour l'Assemblée générale l'indication très nette qu'il y a lieu de développer davantage ses propositions en donnant à la Commission le temps nécessaire pour élaborer un arrangement meilleur, de préférence une solution de compromis qui fournisse à l'Union économique palestinienne une base plus solide et soit de nature à réaliser beaucoup plus tôt une meilleure entente politique entre Arabes et Juifs. Nous croyons de notre devoir d'inviter chacun de nos collègues représentants à réfléchir un instant aux conclusions qui découlent de ces votes.

Le plan de partage a été adopté par la Commission *ad hoc* par vingt-cinq voix contre treize et dix-sept abstentions. Nous avons lu et entendu dire qu'à l'Assemblée générale, lors du vote sur la même question, la majorité des deux tiers requise par notre règlement, ne serait pas atteinte faute d'une seule voix. Il nous semble cependant hors de doute qu'il manque à cette proposition l'appui de trente-deux délégations. En d'autres termes, au point où nous en sommes, il s'agit en réalité de la proposition d'une minorité, et qui, à notre sens, restera telle. Elle ne perdra pas ce caractère, même si elle réussit à réunir les votes supplémentaires de trois ou quatre délégations; et la faiblesse de la proposition sera d'autant plus évidente si nous considérons l'importance considérable du problème au point de vue interna-

joint backing of the United States and the USSR. It would seem to all unprejudiced observers that, but for that all-powerful backing, the proposal would never have made its way to the General Assembly. Here it may eventually be adopted, but we submit that reluctant votes, recruited with irrelevant eleventh-hour appeals, will not improve its position in the opinion of the outside world.

From another angle, we cannot overlook or underestimate the fact that among the thirteen votes counted against the partition of Palestine, every one of the Moslem countries is included. If the Jewish problem is both religious and racial, we find that it does not forebode well for the execution of the plan that it should have been unanimously rejected by the whole Moslem world; not quietly rejected, but under strong protests; not by a small portion of mankind, but by the representatives of four hundred million people of one religious creed. No wonder that the plan has had to come across the Atlantic in search of the supporters that it has failed to find in the countries adjoining Palestine, in the eastern Mediterranean, in western Europe, or in the distant Asiatic mainland.

Politically, it appears to us equally significant that neither China nor France nor the United Kingdom should have seen eye to eye with the United States and the USSR in this case. We have never held, as some of our colleagues have done, that the veto, more than a right or a privilege of the great Powers, should be considered by them also as an undertaking to seek agreement on all questions of such worldwide import as the Palestine problem. The rule of unanimity applies to decisions of the Security Council, not to recommendations of the General Assembly. States Members of our Organization are free to accept or not to comply with the latter. The resolution of 8 December 1946 regarding the treatment of Indians in South Africa was not acted upon by the Union of South Africa. The resolution of 12 December 1946 on Spain was not accepted by the Argentine Republic. Nobody claims that, in so doing, the Argentine Republic or the Union of South Africa ignored any provision of the Charter. Likewise, the USSR and the Slav countries have already announced that they will not co-operate in carrying out the resolutions of the General Assembly on Korea, the Greek question and the Interim Committee.

Yet, we do find it difficult to understand why, in the present instance, no determined effort has been made to bring the permanent members of the Security Council to act together, or at least to avoid giving the impression that they do not take so zealously as the small nations would like them to do, their special responsibilities in

tional et la particularité que cette solution présente de bénéficier de l'appui conjugué des Etats-Unis et de l'URSS. Il apparaîtra à tout observateur non prévenu que, sans cet appui tout-puissant la proposition ne serait jamais parvenue jusqu'à l'Assemblée générale. Il se peut qu'elle soit adoptée ici; nous voudrions toutefois faire observer que des votes émis à contre-cœur, à la suite d'appels de la onzième heure, motivés par des considérations étrangères à la question, n'améliorent pas la situation à l'égard de l'opinion du monde extérieur.

Envisageant la question sous un autre angle, nous ne pouvons négliger ou mésestimer le fait qu'au nombre des treize votes qui s'opposent au partage de la Palestine, nous trouvons la totalité des pays musulmans. Si le problème juif est à la fois d'ordre religieux et racial, nous sommes d'avis que cela ne présage rien de bon pour l'exécution du projet si celui-ci a été rejeté à l'unanimité par la totalité du monde musulman, et rejeté, non pas dans le calme, mais avec d'énergiques protestations, et non pas par une faible partie de l'humanité, mais par les représentants de quatre cents millions d'hommes appartenant à une même confession. Il n'est pas étonnant que ce projet ait dû franchir l'Atlantique à la recherche d'un appui qu'il n'a pu trouver dans les pays voisins de la Palestine, dans la Méditerranée orientale, en Europe occidentale ou à l'intérieur de l'Asie.

Il nous semble tout aussi significatif au point de vue politique que ni la Chine, ni la France, ni le Royaume-Uni ne se soient trouvés dans ce cas aux côtés des Etats-Unis et de l'URSS. A l'opposé de certains de nos collègues, nous n'avons jamais soutenu que le veto, au lieu d'être considéré par les grandes Puissances comme un droit ou un privilège, devait également entraîner pour elles l'obligation de rechercher un accord sur toutes les questions d'une importance mondiale aussi considérable que celle du problème de la Palestine. Le principe d'unanimité s'applique aux décisions du Conseil de sécurité et non aux recommandations de l'Assemblée générale. Les Etats Membres de notre Organisation sont libres d'accepter ces dernières ou de les repousser. La résolution du 8 décembre 1946, relative au traitement des Hindous en Afrique du Sud n'a pas été mise à exécution par l'Union Sud-Africaine. La résolution du 12 décembre 1946 concernant l'Espagne n'a pas été acceptée par la République argentine. Personne ne prétend que, ce faisant, la République argentine ou l'Union Sud-Africaine aient passé outre à une disposition de la Charte. L'URSS et les pays slaves ont pareillement annoncé qu'ils ne collaborent pas à la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale sur la Corée, la question grecque et la Commission intérimaire.

Or, nous éprouvons quelque difficulté à comprendre pourquoi, dans le cas présent, on n'a fait aucun effort sérieux pour amener les membres permanents du Conseil de sécurité à agir de concert ou, tout au moins, pour éviter de donner l'impression qu'ils envisagent les responsabilités particulières que leur imposent les questions in-

all the world's most entangled affairs. This is the more striking when we recall that, according to the preamble of the resolution that we are now discussing and which is contained in document A/516, the General Assembly would declare that it "considers that the present situation in Palestine is one which is likely to impair the general welfare and friendly relations among nations."

The question of Palestine is as highly controversial as any other that has come before the General Assembly, and perhaps more so. The division of opinion in the *Ad Hoc* Committee and its Sub-Committees has been as evident among the permanent members of the Security Council as among the other States Members of the United Nations. The vote in the *Ad Hoc* Committee on the constitution of a federal State was twelve in favour, twenty-nine against and fourteen abstentions; on the plan of partition, twenty-five in favour, thirteen against and seventeen abstentions. It can thus be seen that the latter plan was not accepted by thirty Member States, and the former was not accepted by forty-three. It can therefore be safely said that the collective judgment of the Organization is waiting for a more satisfactory expression of its purposes and wishes in respect of this settlement.

A similar divergence of views has made itself manifest in the voting on all other proposals connected with the various aspects of this case. Those referring to Jewish refugees and displaced persons were approved by very narrow margins with a large number of abstentions. The request to the International Court of Justice for an opinion as to whether the United Nations, or any of its Members, is competent to enforce or recommend enforcement of any proposal concerning the constitution and future government of Palestine, and in particular, any plan of partition which is contrary to the wishes or is adopted without the consent of the inhabitants of Palestine, was rejected by twenty-one votes to twenty, with thirteen abstentions. The Colombian delegation voted on these proposals affirmatively.

The legal competence of the General Assembly to set up two independent States in Palestine, without regard to the principle of self-determination, has not been established to our satisfaction. Furthermore, from the beginning of our deliberations, we have consistently adhered to the view that the countries of origin should be requested to take back the Jewish refugees and displaced persons belonging to them. We feel strongly that Jewish refugees and displaced persons who cannot be repatriated should be allowed to settle not only in Palestine but in the territories of Member States of the

internationales les plus embrouillées d'une manière moins diligente que les petites nations ne le jugent souhaitable. C'est d'autant plus étonnant si nous nous rappelons que, conformément au préambule de la résolution que nous discutons actuellement et qui figure au document A/516, l'Assemblée générale déclare que "la situation actuelle de la Palestine est susceptible de nuire au bien général et aux relations amicales entre les nations".

La question palestinienne est tout aussi vivement controversée que n'importe laquelle de celles qui sont venues devant l'Assemblée générale, et peut-être davantage. Les divergences de vues au sein de la Commission *ad hoc* et de ses Sous-Commissions se sont fait jour aussi nettement parmi les membres permanents du Conseil de sécurité que parmi les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. A la Commission *ad hoc*, le vote sur la constitution d'un Etat fédéral a donné douze voix pour, vingt-neuf contre, et quatorze abstentions; sur le plan de partage, vingt-cinq voix pour, treize contre et dix-sept abstentions. Il apparaît ainsi que trente Etats Membres n'ont pas donné leur adhésion à ce dernier projet et que quarante-trois d'entre eux n'ont pas donné la leur au premier projet. On peut donc avancer sans crainte de contradiction que le jugement collectif de l'Organisation attend, pour se prononcer, une expression plus satisfaisante des desseins et des desiderata de l'Organisation quant à l'arrangement dont il s'agit.

Une divergence de vue analogue s'est manifestée lors du vote sur toutes les autres propositions concernant les différents aspects de l'affaire. Celles d'entre elles qui intéressent les Juifs réfugiés et déplacés ont été adoptées à une majorité très réduite, avec de nombreuses abstentions. La demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice sur le point de savoir si l'Organisation des Nations Unies, ou l'un quelconque de ses Membres, sont compétents pour mettre en vigueur ou recommander la mise en vigueur d'une proposition concernant la constitution et le gouvernement futur de la Palestine et, en particulier, de tout plan de partage qui ne s'accorde pas avec les désirs des habitants de ce pays ou qui est adopté sans leur assentiment, a été repoussée par vingt et une voix contre vingt, avec treize abstentions. La délégation de la Colombie avait voté en faveur de ces propositions.

La compétence juridique de l'Assemblée générale pour créer deux Etats indépendants en Palestine sans égard au droit des peuples de disposer d'eux-mêmes n'a pas été établie à notre satisfaction. Par ailleurs, dès le début de nos délibérations, nous avons constamment maintenu ce point de vue qu'on devrait demander aux pays d'origine de reprendre les Juifs réfugiés et déplacés qui sont leurs ressortissants. Nous avons nettement estimé que les Juifs réfugiés et déplacés qui ne peuvent être rapatriés devraient être autorisés à se fixer non seulement en Palestine, mais aussi sur le territoire des Etats Mem-

United Nations, according to a carefully prepared plan of quotas.

Reverting to the main point of our argument, there is hardly any room for equivocation as to the general trend of thinking and feeling among the members of the General Assembly. We should venture to say that it can be roughly summarized as follows. The plans for both the federal State and partition, as they have been drafted, have a very limited group of sponsors. One has a few more ardent and sincere supporters than the other. Member States which have not yet seen fit to accept either plan according to their own ideas are a more numerous group.

Under the circumstances, we suggest that the General Assembly would be well advised in postponing a decision and making an attempt, at whatever cost it may entail to the Organization or whatever the additional burden it may impose on its staff, to find a solution which may be more apt to command the acceptance of Jews and Arabs alike and invite the enthusiastic support and co-operation of the Christian world. We respectfully submit that it is not too late to make that attempt.

The General Assembly can refer the matter back to the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question, with a special recommendation to the Committee to try to develop the work that has already been done in order to define and clarify the conflicting positions of Arabs and Jews, and to take advantage of the situation that we are confronting to bring about an understanding between them which may give the General Assembly a more promising assurance of success.

The proposal for the constitution of a federal State in Palestine has been defeated. The plan of partition appears to be short of the necessary votes for its final adoption. But the question of Palestine cannot be left unsolved. We must reach a decision without any undue delay. Arabs and Jews have the opportunity now to join us in trying to evolve a better and more workable plan. The United Nations should take this opportunity to discharge one of its essential duties as a peace-keeping Organization by helping them to approach this problem in a co-operative spirit.

A good solution, not a hasty solution, is needed and expected from us. We have limited but ample time to carry out this great undertaking. The mandatory Power will not complete the evacuation of Palestine until 1 August 1948. The *Ad Hoc* Committee can be given the character of an interim subsidiary organ of the General Assembly and specifically entrusted with the task of formulating more seasoned recommendations for the future government of Palestine. Should any juridical questions arise, the Committee may be empowered to request the advisory opinion of the International Court of

bres de l'Organisation des Nations Unies, selon un système de contingents soigneusement étudié.

Pour revenir au point principal de notre argumentation, la tendance générale dans le raisonnement et dans le sentiment des membres de l'Assemblée générale ne peut guère prêter à équivoque. Nous pouvons nous hasarder à les résumer en gros comme suit. Chacun des projets, celui d'un Etat fédéral comme celui du partage, tel qu'il a été rédigé, n'a pour lui qu'un groupe très limité de répondants. L'un de ces projets réunit quelques partisans plus ardents et plus sincères que l'autre. Les Etats Membres qui n'ont pas cru devoir adopter l'un ou l'autre de ces projets, selon les idées qui leur sont propres, forment en revanche un groupe plus important.

Dans ces conditions, nous pensons que l'Assemblée générale serait bien inspirée en remettant sa décision à plus tard et en faisant une tentative, quels que soient les frais que cela entraîne pour l'Organisation, et quel que soit le fardeau supplémentaire qui sera imposé à son personnel, pour trouver une solution qui soit mieux faite pour emporter l'adhésion, tant des Juifs que des Arabes, ainsi que l'appui enthousiaste et la collaboration de l'univers chrétien. Avec tout le respect voulu, nous déclarons qu'il n'est pas trop tard pour faire cette tentative.

L'Assemblée générale peut renvoyer l'affaire à la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne, en recommandant particulièrement à celle-ci d'essayer de pousser plus avant le travail déjà accompli, afin de définir et de préciser les positions opposées des Arabes et des Juifs, en tirant parti de la situation à laquelle nous avons à faire face pour réaliser entre les deux partis en présence une entente qui donne à l'Assemblée générale une assurance de succès plus prometteuse.

La proposition tendant à créer un Etat fédéral en Palestine n'a pas été adoptée. Il semble qu'il manquera quelques voix pour l'adoption définitive du projet de partage. Cependant, on ne peut pas ne pas résoudre la question de Palestine. Il faut arriver à une décision sans retard. Les Arabes et les Juifs ont maintenant l'occasion de se joindre à nous pour essayer d'élaborer un projet meilleur et plus facilement réalisable. L'Organisation des Nations Unies devrait saisir cette occasion de s'acquitter de l'une des tâches essentielles qui lui incombent, en tant qu'organisation chargée de maintenir la paix, en aidant les Arabes et les Juifs à aborder ce problème dans un esprit de coopération.

C'est une bonne solution et non une solution hâtive qui est nécessaire et que l'on attend de nous. Le temps qui nous est accordé pour mener à bien cette grande entreprise est limité; cependant il est largement suffisant. La Puissance mandataire n'achèvera pas l'évacuation totale de la Palestine avant le 1er août 1948. On peut conférer à la Commission *ad hoc* le caractère d'un organe subsidiaire provisoire de l'Assemblée générale spécialement chargé de formuler, à l'adresse du futur gouvernement de la Palestine, des recommandations mieux étudiées. Si des questions d'ordre juridique se posent, la

Justice. It should also be instructed to submit concrete proposals as to the manner in which the Member States should give effect to the unanimous recommendations VI and XII of the Special Committee on Palestine.¹ The report of the *Ad Hoc* Committee could be available for distribution, through the Secretary-General, on or before the end of February 1948. A special session of the General Assembly could be convened to consider the report early next spring.

The decision of the General Assembly would then represent the mature and responsible commitment, not of a minority but of a substantial majority of the Members of the United Nations as to how Member States should fulfill their obligations to provide a national home for the Jewish people and give them security and peace in other lands.

With the permission of the President, I therefore move the following resolution (document A/518):

"The General Assembly resolves

"1. To give the *Ad Hoc* Committee on Palestine the character of an interim subsidiary organ of the General Assembly in order to carry on the discussion of the Palestinian question with a view to finding a satisfactory solution of the problem;

"2. The *Ad Hoc* Committee on Palestine is hereby specifically authorized:

"(a) To take all the steps necessary to try to bring about an agreement between the representatives of the Arab and the Jewish populations of Palestine as to the future government and political constitution of that country;

"(b) To request, if it deems it necessary, the advisory opinion of the International Court of Justice on the juridical questions that may arise in connexion with the settlement of this case;

"(c) To study and formulate concrete recommendations as to the manner in which the Members of the United Nations may give effect to unanimous recommendations VI and XII of the United Nations Special Committee on Palestine;

"3. The *Ad Hoc* Committee on Palestine shall report on its work to the Secretary-General not later than 29 February 1948. The Secretary-General shall immediately forward the report to the Member States, which shall advise him, not later than 15 April 1948, whether they wish to consider the matter in a special session of the General Assembly to be convened at the earliest practicable date thereafter."

¹ See: *Official Records of the second session of the General Assembly*, Supplement No. 11, volume I, pages 44, 45 and 46.

Commission peut être autorisée à demander l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Elle peut également être chargée de soumettre des propositions concrètes sur la façon dont les Etats Membres exécuteraient les recommandations VI et XII votées à l'unanimité par la Commission spéciale d'enquête pour la Palestine¹. Le Secrétaire général pourrait faire distribuer le rapport de la Commission *ad hoc*, dès la fin du mois de février 1948, ou même auparavant. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale pourrait être convoquée pour examiner le rapport au début du printemps prochain.

La décision de l'Assemblée générale représenterait alors l'engagement réfléchi et conscient non d'une minorité mais d'une importante majorité des Membres des Nations Unies, engagement portant sur l'exécution par les Etats Membres de leur obligation de fournir un foyer national au peuple juif et assurer à ce peuple la sécurité et la paix dans les autres pays.

Avec la permission du Président, je propose donc la résolution suivante (document A/518):

"L'Assemblée générale décide

"1. De conférer à la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne le caractère d'un organe subsidiaire provisoire de l'Assemblée générale, afin de poursuivre la discussion de la question palestinienne, à l'effet de trouver à ce problème une solution satisfaisante;

"2. La Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne est expressément habilitée par la présente résolution:

"a) A prendre toutes mesures nécessaires pour s'efforcer de réaliser, entre les représentants de la population arabe et les représentants de la population juive de Palestine, un accord relatif au gouvernement et à la constitution politique future de ce pays;

"b) A demander, si elle le juge nécessaire, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les questions d'ordre juridique auxquelles pourrait donner lieu le règlement de cette affaire;

"c) A étudier et à formuler des recommandations précises pour permettre aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de donner effet aux recommandations unanimes VI et XII de la Commission spéciale d'enquête sur la Palestine;

"3. La Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne présentera au Secrétaire général, le 29 février 1948 au plus tard, un rapport sur ses travaux. Le Secrétaire général communiquera immédiatement ce rapport aux Etats Membres, qui lui feront savoir, le 15 avril 1948 au plus tard, s'ils désirent examiner la question au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se réunirait le plus tôt possible après cette dernière date."

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, supplément No 11, volume I, pages 48, 49 et 50.

The PRESIDENT: I shall instruct the Secretariat to make a distribution of this draft resolution (document A/518). It will be considered when we vote on the other resolutions.

I call upon the representative of France.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): With regard to the difficult question which the United Kingdom placed in our hands last spring, my country has particular reason to understand very well the two points of view in conflict.

As my Belgian colleague has declared on behalf of his country, I can say of mine that it has never made any distinction between Jews and non-Jews. The place long held by French Jews—the place which they hold at present—in the intellectual, political, administrative and economic life of my country is very patent proof of this.

In France, anti-Semitism has never been anything but an ideological adventure on the part of certain intellectuals whose errors of thinking have indeed led them considerably farther: as far as collaboration and fascism.

I would add that my country and I, myself—if I may be allowed to introduce a personal note for family reasons—are more inclined than any one to think with horror of the prolonged torture of the Jewish people, of the methods of extermination to which they have been subjected and which have led to the death of millions of human beings.

At the same time, my country has for more than a century been associated with the life of the Arab world. Moslem deputies sit in the French Parliament. We know the Arabs and we like them.

When the representative of France, our Foreign Minister, spoke at the beginning of the general discussion which opened our session, he emphasized the importance which we attached to the search for a common ground for agreement between Arabs and Jews. His words were neither naive nor empty. Mr. Bidault recognized, as well as anybody else here, the difficulty of reaching an agreement, and the long and futile efforts which had already been made to achieve it. But he also knew—and we must not lose sight of this—that when two peoples are as closely intermingled as are the Arab and Jewish peoples in Palestine, no administrative regime can work if it is not supported by a certain measure of agreement between the two peoples. The Jews and the Arabs are well aware of this.

The plan of partition which is proposed to you should therefore, even if it is adopted and results in the establishment of two States, be regarded as a stage in the development of a situation which sooner or later, in one form or another, must produce an express or tacit agreement on a *modus vivendi*. We desire such an agreement, and it is our duty to help to realize it.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais charger le Secrétariat de distribuer ce projet de résolution (document A/518). Nous l'examinerons lorsque nous mettrons aux voix les autres résolutions.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. PARODI (France): En ce qui concerne la difficile question que le Royaume-Uni a mise entre nos mains au printemps dernier, mon pays a des raisons particulières de bien comprendre les deux points de vue en présence.

Je dirai, comme mon collègue de Belgique l'a fait pour le sien, que mon pays n'a jamais fait de distinction entre les Juifs et ceux qui ne sont pas juifs. La place que des Français juifs ont occupée depuis longtemps—qu'ils occupent actuellement—dans la vie intellectuelle, politique, administrative et économique de mon pays en est une preuve très manifeste.

L'antisémitisme, en France, n'a jamais été qu'une aventure idéologique d'intellectuels que leurs erreurs de pensée ont, d'ailleurs, conduits beaucoup plus loin: jusqu'à la collaboration et jusqu'au fascisme.

J'ajouterai que mon pays—et moi-même, si je puis donner à mes paroles un tour personnel, pour des raisons de famille—est mieux placé que tout autre pour penser avec horreur aux longues tortures qu'a subies le peuple juif, aux procédés d'extermination dont il a souffert et qui ont conduit à la mort de millions d'êtres humains.

D'autre part, mon pays est associé depuis plus d'un siècle à la vie du monde arabe; des députés musulmans siègent au Parlement français; nous connaissons les Arabes et nous les aimons.

Lorsque le représentant de la France, qui est son Ministre des affaires étrangères, a pris la parole à cette tribune, au début de la discussion générale qui a ouvert notre session, il a mis l'accent sur l'importance que nous attachions à la recherche d'une formule d'entente entre Arabes et Juifs. Ce n'était de sa part ni une naïveté ni une formule creuse. M. Bidault savait, aussi bien que tout autre ici, la difficulté d'une entente, et les longs et vains efforts déjà faits pour la réaliser. Mais il savait aussi—et nous ne devons pas perdre cela de vue—que lorsque deux populations sont aussi étroitement entremêlées que le sont les populations arabes et juives en Palestine, aucun régime d'administration du pays ne peut être viable s'il ne s'appuie sur un certain accord des deux populations. Les Juifs et les Arabes le savent bien.

Aussi, le plan de partage qui vous est proposé doit-il être regardé, même s'il est adopté et s'il aboutit à la constitution de deux États, comme une étape dans le développement d'une situation qui doit nécessairement comporter un jour, sous une forme ou sous une autre, expressément ou tacitement, l'accord sur une vie en commun, que nous souhaitons et que, pour notre part, nous devons aider à réaliser.

Have we done all in our power to bring about this understanding, this reconciliation between the two sides? I should be lacking in candour if I did not express some disappointment with regard to the way in which this serious and difficult problem has been handled in the Committee charged with the task of preparing the report.

In the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question—I am not speaking of the Committee which was sent to the spot, but of the Committee which has worked here on the question of Palestine since the beginning of this session—there was a general discussion in the course of which the points of view of the various delegations were expressed; I refer to the general points of view which they reached after reading the report of the Special Committee on Palestine. At that time my delegation did not express its views; the problem seemed so difficult to us that we had not yet been able to form an opinion, and we were relying on the discussions which were to take place in the Committee to enable us to clarify our position. I must confess that I thought that there would be a systematic and orderly study of the report in the Committee. I thought that the Committee would examine the report section by section, question by question, in such a way as to assemble the arguments advanced on each point, the objections raised and the possible refutation of these objections.

But we did not proceed in that way. After the general discussion, the work was taken from the Committee itself and entrusted to two Sub-Committees which worked mainly in closed session, apart from the remaining members of the Committee. Moreover, the Sub-Committees had limited terms of reference: they were not asked to review the constituent elements of the various programmes advanced—the partition plan and the point of view advanced by the Arab countries. They were not asked to discuss these programmes, but simply to develop them on the hypothesis that they had already been accepted, and to define the possible means of applying them.

I am not at the moment criticizing the work of these two Sub-Committees; each worked, and worked very usefully, along its own lines. But by its very nature, the work entrusted to them led them to widen the gap between the two positions rather than attempt to narrow that gap.

When the reports of the two Sub-Committees came before the *Ad Hoc* Committee, they were discussed together as a whole. We are now actually engaged in a second general discussion in which all the questions are being considered simultaneously.

Moreover, when the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question set up the two working Sub-Committees, it intended to establish a third body for the purpose of conciliation. The attempt at conciliation does not appear to have

Avons-nous fait tout ce qui dépendait de nous pour réaliser cette entente, cette conciliation entre les deux parties? Je manquerais de franchise si je n'exprimais pas ici une certaine déception sur la manière dont un problème aussi grave et aussi difficile a été examiné au sein de la Commission chargée de préparer le rapport.

Au sein de la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne — je ne parle pas de la Commission qui a été envoyée sur place, mais de la Commission qui a travaillé ici, depuis le début de cette session, sur la question de Palestine — nous avons eu une discussion générale au cours de laquelle les points de vue des différentes délégations ont été exposés; il s'agissait de leurs points de vue généraux, auxquels chacune d'elles était arrivée après lecture du rapport de la Commission spéciale d'enquête pour la Palestine. A ce moment-là ma délégation n'a pas exprimé sa manière de voir; le problème nous paraissait tellement difficile que notre point de vue n'était pas arrêté; nous comptions sur les débats qui se développeraient devant la Commission pour nous permettre de préciser notre point de vue. Je pensais, je l'avoue, qu'il y aurait eu devant la Commission une étude systématique et ordonnée du rapport; j'entends par là que la Commission aurait examiné le rapport partie par partie, question par question, de manière à grouper sur chacun des points l'ensemble des arguments donnés, des objections formulées et des réponses pouvant être faites à ces objections.

Ce n'est pas ainsi que nous avons procédé. Après le débat général, le travail a été enlevé à la Commission elle-même et confié à deux Sous-Commissions, qui ont travaillé principalement en séance privée, en dehors du reste des membres de la Commission. En outre, chaque Sous-Commission avait un mandat limité: elle était chargée, non pas de passer en revue les éléments des différents programmes en présence — à savoir le plan de partage et le point de vue exposé par les pays arabes — non pas de les discuter, mais simplement de les prolonger, en faisant l'hypothèse que ces plans étaient déjà retenus, et de préciser les modalités possibles de leur application.

Ce n'est pas sur le travail des deux Sous-Commissions que je fais en ce moment des réserves; elles ont travaillé, chacune suivant sa ligne, et elles ont très utilement travaillé. Mais le travail dont elles étaient chargées les conduisait, par sa nature même, à accentuer l'écart des deux positions plus qu'à essayer de les rapprocher.

Lorsque les rapports des deux Sous-Commissions vinrent devant la Commission *ad hoc*, la discussion eut lieu sur l'ensemble des deux rapports à la fois. Actuellement, nous procédons en réalité à une deuxième discussion générale dans laquelle toutes les questions sont soulevées simultanément.

En outre, lorsque la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne constitua les deux Sous-Commissions de travail, elle envisagea le fonctionnement d'un troisième organisme, qui devait être un organisme de conciliation. Cet

been carried very far; at all events, we were simply informed that it had not succeeded.

Finally I will remind the Assembly that the Special Committee on Palestine submitted not one, but two reports. One of these reports was a study of the plan for a single federated State; it vanished at the very beginning of our work, for it was not supported by the countries which advocated it in the Special Committee.

I must confess that now that the work of the *Ad Hoc* Committee has been concluded, now that we have come to the moment for decision, I feel—as does my delegation—some uneasiness about the conditions under which we have carried on our work; these conditions do not seem to me to have been completely satisfactory.

This study now leads us to a choice between two positions. As a large number of delegations have pointed out, we have been led to think that if we do not vote in favour of partition, there will be no decision at all. We have been led to think that we must choose between the plan of partition, with its obvious difficulties, and the absence of any plan, which may mean chaos.

If we are really forced into this position—and it is possible that we are—we shall be obliged, we are obliged if the moment of decision has actually arrived, to face the problem squarely and choose between the two solutions.

All the same, I wonder if it is quite certain that we are in that position. This morning we heard two speeches by representatives of the Arab countries in defence of the Arab point of view, which may perhaps suggest a new prospect. This morning, for the first time in the course of our discussions, there was talk of conciliation and the possibility of reaching agreement.

True, this overture comes very late; it has been made to the General Assembly, but it would have been better had it been made in the Committee. It comes on the very eve of the vote, perhaps only a few hours before it.

It is understandable that we are all impatient to bring this long session to a close. Representatives who are not permanent residents of New York are awaited in their respective countries. Moreover, the statements which we heard this morning were very insubstantial as a basis for agreement, particularly so late in the proceedings; and some people may wonder whether their submission at so late an hour is not simply an attempt to delay the decision.

Personally, I think that the question before us is too serious, too difficult for us to let slip any chance of a peaceful settlement based on agreement, however slender that chance may seem. At the same time, I admit that at this stage of our work it is really very difficult to

effort de conciliation ne semble pas avoir été poussé très loin; en tout cas, nous avons été simplement informés qu'il n'avait pas abouti.

Enfin, je rappellerai que la Commission spéciale pour la Palestine avait soumis, non pas un, mais deux rapports. L'un de ces rapports étudiait un projet d'Etat unique fédéré; il a disparu dès le début de nos travaux, n'ayant pas été soutenu par les pays qui l'avaient défendu devant la Commission spéciale.

Je dois avouer que, maintenant qu'est arrivé à son terme le travail de la Commission *ad hoc*, au moment de la décision, j'éprouve — et ma délégation aussi — quelques inquiétudes au sujet des conditions dans lesquelles nous avons procédé à notre travail; ces conditions ne me paraissent pas avoir été pleinement satisfaisantes.

Cette étude nous conduit maintenant à un choix entre deux positions. Nous sommes amenés — c'est ainsi qu'un grand nombre de délégations, d'après les déclarations qu'elles ont faites ici, ont posé la question — à considérer que, si nous ne votons pas pour le partage, nous allons nous trouver devant une absence complète de décision. Nous sommes amenés à considérer que nous avons à choisir entre le plan de partage, avec ses difficultés évidentes, et l'absence de tout plan, c'est-à-dire peut-être le chaos.

En effet, si nous sommes acculés à cette situation — et il est possible que ce soit le cas — nous serons obligés, nous sommes bien obligés, si l'échéance est vraiment arrivée, de regarder la question en face et de faire notre choix entre les deux solutions.

Cependant, je me suis demandé s'il est tout à fait certain que nous en soyons là. Ce matin nous avons entendu deux discours de représentants des pays arabes, défenseurs de la thèse arabe, qui ont paru ouvrir peut-être la porte sur une perspective nouvelle. Au cours de nos débats, pour la première fois, ce matin, il a été parlé de conciliation et de la possibilité d'une formule d'accord.

Certes, cette ouverture vient très tard; elle vient devant l'Assemblée générale, elle aurait gagné à venir devant la Commission. Elle se produit, non pas même à la veille, mais quelques heures à peine peut-être avant le vote.

Les uns et les autres, nous avons une hâte légitime de terminer cette longue session. Les représentants qui ne sont pas en permanence à New-York sont attendus dans leurs pays respectifs. Et puis, les déclarations que nous avons entendues ce matin étaient bien minces pour servir de base à un accord, surtout à un moment aussi tardif, et certains se demanderont sans doute si leur présentation aussi tardive ne constitue pas simplement un effort pour retarder le moment de la décision.

Personnellement, je considère que la question qui nous est soumise est trop grave, trop difficile pour que nous laissions échapper une chance, même si elle semble très mince, d'un règlement pacifique reposant sur un accord. Je pense, en même temps, qu'à ce point de nos travaux, il

delay the decision which we are on the point of reaching.

A moment ago the representative of Colombia made a proposal on which we shall have to express our opinion. I for my part had in view a proposal which is rather like his, but does not go nearly as far.

I think it would be difficult merely to decide on a protracted adjournment of a question such as that which we have been studying and which demands a solution; and I wonder where we should be after renewed study—if this one were to be prolonged—if it did not rest on a serious basis.

The final suggestion which I should like to make is that we should not take a decision today, but that we should postpone the vote for a very short time, and, if the expressions of good will and agreement which we heard this morning prove to have any real substance, the delegations which wish to clarify them will have an opportunity to do so.

It is quite possible—I have no illusions on the subject—that after postponing our decision for an interval which I suggest might be twenty-four hours—that is to say, until tomorrow—we shall find ourselves faced with exactly the same situation as confronts us today. It is quite possible that we shall find tomorrow that the problem really stands as it appeared to other delegations which have spoken at our last few meetings, and that, as I pointed out just now, it remains for us to choose between a definite proposal and the complete absence of any decision.

But it seems to me that if we take the trouble to ascertain what substance there may be in the words which have been spoken here this morning, even if in the end we do not arrive at another course than the choice with which we should be faced if we voted this evening, we might, at any rate, be able to make our decision with an easier mind.

That is the conclusion of my observations. The suggestion which I am putting forward does not appear to require that I present it in the form of a definite resolution, since it would simply be a short postponement, that is to say, a simple matter of procedure. In proposing this delay, my intention and my hope are that we may hear something more definite on the lines of the conciliatory words spoken this morning.

The PRESIDENT (*translated from French*): If you are making a formal proposal to adjourn the debate, I ought to open a discussion on it by allowing two speakers to support it and two to oppose it before the Assembly takes a decision.

est vraiment très difficile, je l'avoue, de retarder la décision à laquelle nous sommes presque parvenus.

Il y a un instant, le représentant de la Colombie a fait une proposition sur laquelle nous aurons à nous prononcer. J'avais envisagé, de mon côté, une proposition qui est un peu dans la même ligne, mais va beaucoup moins loin que la sienne.

Je crois difficile d'aller jusqu'à un ajournement de longue durée d'une question que nous venons ainsi d'étudier et qui appelle une solution et je me demande où nous en serions après une nouvelle étude — si celle-ci doit être prolongée — si elle ne repose pas sur une base sérieuse.

La suggestion que je veux finalement vous soumettre serait de ne pas prendre notre décision aujourd'hui-même, d'ajourner le vote pour une très courte période et, si les formules de bonne volonté et d'accord que nous avons entendues ce matin sont susceptible de se préciser sous une forme générale permettant d'apprécier si elles recèlent une vraie substance, de laisser aux délégations qui pourraient avoir à le faire le temps d'apporter ces précisions.

Il est très possible — je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur ma proposition — qu'en ajournant notre décision pour un délai qui, dans mon esprit, pourrait être de vingt-quatre heures — c'est-à-dire le renvoi à demain — nous n'ayons alors rien de plus que ce en présence de quoi nous nous trouvons aujourd'hui. Il est très possible que nous soyons amenés à constater demain que la question se pose bien dans les termes où elle a paru se poser à d'autres délégations qui ont pris la parole au cours de nos dernières séances, c'est-à-dire, ainsi que je l'indiquais il y a peu de temps, comme un choix entre une certaine proposition et l'absence complète de décision.

Mais il me semble que si nous prenons la peine de vérifier ce qu'il peut y avoir de solide dans les paroles qui ont été prononcées ici ce matin, même si finalement nous n'aboutissons pas à autre chose qu'au choix auquel nous serions acculés si nous votions ce soir, du moins, peut-être, prendrions-nous les uns et les autres notre décision avec un cœur plus tranquille.

Telle est la conclusion des observations que je voulais vous présenter. La suggestion que je formule ne me paraît pas avoir besoin d'être présentée sous forme de résolution précise, puisqu'il s'agirait simplement d'un ajournement de courte durée, c'est-à-dire d'un simple point de procédure. Par ce délai, mon intention, mon espoir, seraient que nous puissions être saisis de quelque chose de plus précis, dans le sens des paroles de conciliation que nous avons entendues ce matin.

Le PRÉSIDENT: S'il s'agit de votre part d'une proposition en bonne et due forme d'ajournement du débat, je devrais la mettre en discussion en donnant la parole à deux orateurs en sa faveur et à deux orateurs opposés, l'Assemblée prenant ensuite sa décision.

If you are making, not a proposal but a suggestion to the Assembly, I ought not to entertain it, but should call on the other speakers on the list forthwith. It is for you to decide.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): May I ask, Mr. President, if there are any other speakers on the list?

The PRESIDENT (*translated from French*): Two others have asked to speak: the representative of Ethiopia, and the representative of Iran, the latter on a point of order.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): Please consider my proposal for the time being as a mere suggestion, and give me time—while the other two speakers have the floor—to formulate it for possible presentation in the form of a definite motion.

The PRESIDENT (*translated from French*): I agree. I call upon the representative of Ethiopia.

Mr. TESEMMA (Ethiopia): The Ethiopian delegation, as you know, much as it would have desired to contribute to the discussion, has remained silent throughout the course of the debate on this very difficult and complex problem of Palestine, upon which the States Members of the United Nations are now going to take a decision. I hope that this complete silence on the part of my delegation has not been interpreted to mean an attitude of indifference or disinterest; on the contrary, we have been and we are still very much concerned.

We have given most careful study to all the proposals that have been submitted by both the Special Committee on Palestine and the two Sub-Committees of the *Ad Hoc* Committee on the Palestinian Question. I do not intend to go into the detail of the matter at this stage, but I wish, in very few words indeed, to explain the position of the Ethiopian delegation in the vote which we are about to take.

With regard to the proposal of partition which has now finally been brought before the General Assembly, it is my duty to state that the Ethiopian delegation finds itself unable to subscribe to the principle of partition involved. We cannot agree that a solution to the problem of that geographical, historical and economic unity known as Palestine should be sought through a partition drawn along religious or other lines.

The Ethiopian delegation, for its part, particularly conscious of the intimate and historic ties which bind the people of Ethiopia to both the Arab and Jewish peoples, feels that no plan which has been heretofore presented affords adequate protection to the opposing interests concerned. Just as my delegation remained unconvinced that the unitary plan submitted would afford adequate protection to the important

S'il ne s'agit pas d'une telle proposition, mais d'une suggestion faite à l'Assemblée, je n'aurai pas de raison de la considérer et devrais sans désespérer donner la parole aux autres orateurs inscrits. Il appartient à vous-même d'en décider.

M. PARODI (France): Puis-je vous demander, Monsieur le Président, s'il y a d'autres orateurs inscrits?

Le PRÉSIDENT: Deux autres orateurs ont demandé la parole: le représentant de l'Éthiopie et, sur une question d'ordre, le représentant de l'Iran.

M. PARODI (France): Si vous le voulez bien, je vous demanderai de considérer pour le moment ma proposition comme une simple suggestion et de m'accorder le temps — correspondant à celui de l'intervention des deux autres orateurs — pour la formuler éventuellement sous forme de motion précise.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'accord. La parole est au représentant de l'Éthiopie.

M. TESEMMA (Éthiopie) (*traduit de l'anglais*): Quel qu'ait été son désir de prendre part à la discussion, la délégation éthiopienne est, comme vous le savez, restée silencieuse pendant tout le cours du débat relatif au problème très difficile et très complexe de la Palestine, sur lequel les Nations Unies vont maintenant se prononcer. J'espère que ce silence total de la part de ma délégation n'a pas été interprété comme de l'indifférence ou du manque d'intérêt; au contraire, nous avons été et nous sommes toujours vivement intéressés à la question.

Nous avons étudié très attentivement toutes les propositions qui ont été présentées sur le problème palestinien à la fois par la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine et par les deux Sous-Commissions de la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de l'affaire au point où elle en est, mais je désire, en très peu de mots, expliquer la position de la délégation éthiopienne sur le vote auquel nous allons procéder.

En ce qui concerne le projet de partage dont l'Assemblée générale est finalement saisie, il est de mon devoir de déclarer que la délégation éthiopienne n'est pas en mesure de souscrire au principe même du partage. Nous ne croyons pas qu'il faille chercher la solution du problème de cette unité géographique, historique, économique qu'est la Palestine, en procédant à un partage basé sur des considérations religieuses ou autres.

La délégation éthiopienne, en ce qui la concerne, particulièrement consciente des liens historiques étroits qui attachent le peuple de l'Éthiopie aux peuples arabe et juif, estime qu'aucun des plans présentés jusqu'ici ne protège suffisamment les intérêts opposés qui sont en jeu. Ma délégation reste persuadée que le plan unitaire présenté n'offre pas une protection suffisante aux importants intérêts juifs, nous

Jewish interests involved, so, conversely, we are concerned lest the vital interests of the Arab people in Palestine might suffer under a proposal for partition.

These considerations would consequently have led the Ethiopian delegation to vote against both these proposals. We have been, however, unwilling to adopt a purely negative attitude or to stand in the way of any proposal which might gain the requisite majority vote of this General Assembly. Consistent with that policy, therefore, as in the past, we must reluctantly state that, as it is unable to vote in favour of the present proposal for partition, the Ethiopian delegation will abstain from voting.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Iran on a point of order.

Mr. ADL (Iran) (*translated from French*): In his speech the day before yesterday, the representative of Lebanon quoted an article in the *New York Times* concerning Azerbaijan, which, according to the *Moscow Pravda*, is thinking of gaining its independence.

As representative of Iran, and also as a native of Azerbaijan, I should like to reply that in two weeks' time it will be exactly a year since Azerbaijan freed itself from the yoke of a Government which it was desired to impose upon it contrary to the will of its people. But Azerbaijan has always been, as it is today, and as it will always remain, an integral and inseparable part of Iran.

The PRESIDENT: The list of speakers is exhausted. As there is no objection, the debate is closed.

Before we vote on the report of the *Ad Hoc* Committee (document A/516), we have to consider the proposal introduced by the representative of Colombia (document A/518) as well as the proposal of the representative of France for the adjournment of the vote for twenty-four hours.

As the General Assembly knows, a motion for adjournment must be considered before any other proposal. According to rule 69 of the provisional rules of procedure for the General Assembly, "... any such motion shall have priority in the debate. In addition to the proposer of the motion, two representatives may speak in favour of, and two against, the motion."

It is within the jurisdiction of the President to determine whether a debate on such a motion shall be held. We shall now open the debate on the motion of the representative of France for adjournment of the debate. The General Assembly will hear two speakers in favour of, and two against, the motion.

I call upon the representative of Poland.

Mr. LANGE (Poland): I have heard with great interest the proposal for adjournment. But with all due respect to the two representatives who are in favour of that proposal and to whose

craignons aussi que les intérêts du peuple arabe en Palestine ne souffrent du plan de partage.

Par ces considérations, la délégation éthiopienne serait amenée à se prononcer contre chacune des propositions. Toutefois, nous n'avons pas voulu adopter une attitude purement négative et nous opposer à toute proposition qui peut obtenir la majorité repue de la part de cette Assemblée générale. Par conséquent, fidèles à cette ligne de conduite, nous avons le regret de déclarer que, n'étant pas en mesure de voter en faveur de la présente proposition de partage, la délégation éthiopienne s'abstiendra de prendre part au vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Iran a la parole sur une question d'ordre.

M. ADL (Iran): Avant-hier, lors de son intervention, le représentant du Liban a cité un article du *New York Times* relatif à l'Azerbaïdjan, lequel, aux dires de la *Pravda* de Moscou, passerait à obtenir son indépendance.

En ma qualité de représentant de l'Iran aussi bien qu'en ma qualité de fils de l'Azerbaïdjan, je voudrais lui répondre qu'il y aura exactement un an dans deux semaines que l'Azerbaïdjan s'est libéré du joug d'un gouvernement qu'on voulait lui imposer contrairement à la volonté de ses habitants; mais l'Azerbaïdjan a toujours été, est encore aujourd'hui et restera toujours partie intégrante et inséparable de l'Iran.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Tous les orateurs inscrits ont pris la parole. Comme il n'y a pas d'opposition, le débat est clos.

Avant de mettre aux voix le rapport de la Commission *ad hoc* (document A/516), nous devons discuter la proposition présentée par le représentant de la Colombie (document A/518) ainsi que la proposition du représentant de la France tendant à ajourner le vote de vingt-quatre heures.

Comme l'Assemblée générale le sait, une motion d'ajournement doit être examinée avant toute proposition. Selon l'article 69 du règlement intérieur provisoire de l'Assemblée générale, "... Cette motion a priorité; outre son auteur, deux orateurs pour et deux contre peuvent prendre la parole".

Le Président a pouvoir de décider si on discutera une telle motion. La discussion est ouverte sur la motion présentée par le représentant de la France et tendant à l'ajournement du débat. L'Assemblée générale va entendre deux orateurs pour la motion et deux contre.

Je donne la parole au représentant de la Pologne.

M. LANGE (Pologne). (*traduit de l'anglais*): J'ai entendu avec grand intérêt la proposition d'ajournement qui nous est soumise. Mais malgré tout le respect que j'éprouve pour les deux

arguments I usually listen with the greatest attention, I must say that I do not see a single reason why we should postpone taking our decision. The debate is closed. All that we are asked to do is to postpone taking the vote. What can be the purpose of adjourning the taking of the vote? There could be one conceivable purpose: if we could expect that, within the next twenty-four hours, a new constructive proposal would be submitted.

We have discussed the problem of Palestine for over half a year. We have held a special session of the General Assembly. We have had the United Nations Special Committee on Palestine. After that, during this whole session of the General Assembly, for, I think, two and a half months, we have had the *Ad Hoc* Committee on Palestine. The *Ad Hoc* Committee had two Sub-Committees. All these organs worked on the subject with great care and diligence. All delegations have had opportunities to express their views and submit their proposals—proposals which have been discussed and voted upon—and, finally, the results have been presented to us in their final form.

We have had a discussion here in the plenary session; and I really do not see that we can expect any new constructive proposal to be submitted within the next twenty-four hours, after the subject has been discussed at such great length in all its details and various aspects.

There may be one possibility which might warrant an adjournment. That would be if we could really expect a solution of compromise between the report of the *Ad Hoc* Committee and the position taken by the Arab delegations. I must say that if such a compromise solution were possible, my delegation would be the last to disregard it. Actually, during the debate on the Palestine problem during the special session of the General Assembly, and later, we looked forward to a compromise solution. You may recall that our delegation supported the plan of partition only reluctantly, after seeing that there was no possibility for the solution of the problem within one State in which both Arabs and Jews would have equal rights as equal partners.

The PRESIDENT: I request the representative of Poland to discuss only the subject of whether or not it is useful to have an adjournment.

Mr. LANGE (Poland): Yes, I shall keep to the subject. I wish to add that the position of the Arab delegations was so intransigent and so much a repudiation of any possible compromise that we saw no alternative other than to support the majority position. I wonder whether the Arab delegations have any compromise to offer today. After having listened to their statements, I saw no indication of a compromise. Consequently, the positions of all the delegations are very well defined. I do not see how any

représentants qui sont en faveur de cette proposition et dont j'écoute habituellement les arguments avec la plus grande attention, je dois dire que je ne trouve pas une seule raison de remettre notre décision. La discussion est terminée. Tout ce que l'on nous demande de faire est d'ajourner le vote. Quel peut être le but d'un ajournement du vote? On ne pourrait concevoir à cela qu'un seul motif, l'espoir qu'une nouvelle proposition constructive nous soit présentée dans les vingt-quatre heures à venir.

Nous avons discuté la question de la Palestine pendant plus de six mois. Nous avons eu une session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Commission spéciale d'enquête pour la Palestine a été créée puis, pendant toute cette session de l'Assemblée générale, c'est-à-dire pendant deux mois et demi, la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne a poursuivi ses travaux. Cette Commission *ad hoc* a créé deux Sous-Commissions. Tous ces organes ont étudié la question avec beaucoup de soin et de diligence. Toutes les délégations ont eu la possibilité d'exposer leur opinion, et de présenter leurs propositions; celles-ci ont été discutées et mises aux voix, et, finalement, les résultats nous ont été présentés sous leur forme définitive.

Nous avons eu une discussion ici, au cours de la session plénière, et je ne vois vraiment pas que nous puissions attendre qu'on nous présente une nouvelle proposition constructive dans les vingt-quatre heures qui vont suivre, après que la question a été discutée si longuement, dans tous ses détails et sous ses divers aspects.

Il n'y a qu'une seule possibilité qui pourrait justifier l'ajournement. Ce serait si nous pouvions vraiment attendre une solution de compromis entre le rapport de la Commission *ad hoc* et la position prise par les délégations arabes. Je crois que, si une telle solution de compromis était possible, ma délégation serait la dernière à la dédaigner. En fait, pendant la discussion de la question de la Palestine au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et après, nous avons espéré une solution de compromis. Je vous rappelle que notre délégation n'a appuyé qu'à regret le plan de partage, après s'être rendue compte qu'il n'était pas possible de résoudre le problème en créant un Etat unique dans lequel Arabes et Juifs à la fois auraient eu les droits égaux d'associés égaux.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je prie le représentant de la Pologne de discuter uniquement la question de savoir si un ajournement est utile ou non.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je m'en tiendra au sujet. Je désire ajouter que la position des délégations arabes était si intransigeante et constituait un refus si catégorique de tout compromis que nous n'avons vu d'autre possibilité que d'appuyer la position de la majorité. Je me demande si les délégations arabes ont aujourd'hui un compromis quelconque à proposer. Après avoir entendu leurs discours, je n'ai vu aucune indication d'un compromis. Par conséquent les positions des délégations sont

delegation could really be ready to change its position, and therefore I do not see any use in postponing the vote.

The debate is closed, as has been announced by the President. All views have been expressed; all the preparatory work has been done over a period of more than six months. Consequently, postponing the vote, in my opinion, can serve no useful purpose.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Colombia.

Mr. LOPEZ (Colombia): I need not say that I heartily agree with everything that Mr. Parodi said in support of his motion. I listened to his statement with the interest and respect that I always show when he speaks on any important question. I must say, however, that I cannot very well understand how the General Assembly could feel warranted in promoting a conciliation within a twenty-four hour time limit. I submit that this would not be conciliation—telling the Arab representatives, at the very moment when they come here and open the door to negotiation, that they must produce a definite proposal within twenty-four hours; otherwise the General Assembly will consider the debate closed and go ahead with its business. I do not believe that would be reasonable. I do not believe that is the way to conciliate, although I would agree that, if any of the members of the General Assembly consider the time limit suggested in my proposal too long, my suggestion can be modified to make that time limit shorter.

But I must state one thing very clearly. It is true that we have had many committees on Palestine and that every one of them has had its sub-committee, but it has not come to my knowledge that any committee or any sub-committee has undertaken the elementary task of trying to conciliate the Arab and the Jewish representatives. That is why the need arises for allowing time to do that. We have worked for nearly three months, but the fact remains that no one attempted to conciliate the opposing parties to this dispute.

It is further claimed that we have been discussing this matter for a very long time, but that is not unusual. I have been in the Security Council for a whole year during which we have been discussing, without success, practically every point on our agenda. For a whole year, we have been discussing disarmament without any satisfactory result. For a whole year, we have been discussing the work of the Atomic Energy Commission without any satisfactory result. For a whole year, we have been discussing the work of the Military Staff Committee without any satisfactory result. Therefore, why not allow the necessary time for so highly controversial a matter as the Palestine question? Why not allow a few days or a few weeks more to see whether

toutes très bien définies. Je ne vois pas comment une délégation pourrait vraiment être prête à modifier sa position, et je ne vois par conséquent aucune utilité à remettre le vote.

Le débat est clos ainsi que l'a annoncé le Président. Toutes les opinions ont été exprimées; pendant plus de six mois on a procédé à des travaux préparatoires. Par conséquent, remettre le vote ne pourrait donc, à mon avis, avoir aucune fin utile.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. LOPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas besoin d'ajouter que je suis de tout cœur d'accord avec tout ce que M. Parodi a dit à l'appui de sa motion. J'ai écouté sa déclaration avec l'intérêt et le respect qui sont toujours les miens quand il prend la parole sur une question importante. Je dois dire néanmoins qu'il m'est difficile de comprendre comment l'Assemblée générale pourrait se sentir sûre d'aboutir à une conciliation dans un délai de vingt-quatre heures. Je pense que ce ne serait pas de la conciliation que de dire aux représentants arabes, au moment même où ils viennent ici ouvrir la porte à une négociation, qu'ils doivent présenter dans les vingt-quatre heures une proposition précise, à défaut de laquelle l'Assemblée générale considèrera la discussion comme terminée et continuera son travail. Je ne crois pas que cela soit raisonnable. Je ne crois pas que ce soit la bonne manière d'arriver à la conciliation, bien que je sois d'accord, dans le cas où un membre de l'Assemblée générale estimerait que le délai suggéré dans ma proposition est trop long, pour modifier ma proposition en abrégant ce délai.

Mais il est un point que je dois préciser nettement. Il est vrai que nous avons eu un grand nombre de commissions sur la Palestine et que chacune d'entre elles a eu sa sous-commission; mais aucune commission ni aucune sous-commission n'a, que je sache, entrepris la tâche élémentaire consistant à mettre d'accord les représentants arabes et juifs. Il nous faut donc le temps de le faire. Voici près de trois mois que nous travaillons, mais le fait est que personne n'a essayé de concilier les points de vue des parties en présence dans ce différend.

On prétend en outre que nous examinons cette question depuis très longtemps, mais il n'y a là rien d'extraordinaire. J'ai siégé au Conseil de sécurité pendant toute une année au cours de laquelle nous avons étudié sans succès à peu près tous les points inscrits à notre ordre du jour. Pendant une année entière, nous avons discuté la question du désarmement sans arriver à aucun résultat satisfaisant. Pendant une année entière, nous avons examiné les travaux de la Commission de l'énergie atomique sans arriver à aucun résultat satisfaisant. Pendant une année entière, nous avons examiné les travaux du Comité d'Etat-major sans arriver à aucun résultat satisfaisant. Pourquoi alors ne pas accorder le temps nécessaire à l'examen d'une question aussi

we can succeed in reaching a more satisfactory conclusion?

I, for one, can say that the statements that we heard this morning give me great encouragement, because I shall not venture to suppose that at the end of three, four, five or six days, the Arab representatives would come back to tell us that their suggestions and their implied promises mean nothing. On the contrary, I shall invite my fellow representatives to trust that the suggestions that we have heard this morning will lead us to more fruitful conclusions. Therefore, I would suggest that we do not adjourn now but that we should go on to vote on my proposal; and that if anybody thinks that proposal would allow an unnecessarily long time for the further discussion of the matter, he might be good enough to modify the terms of the proposal.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Denmark.

Mr. KAUFFMANN (Denmark): I have listened very carefully to the statements made this morning. In line with the old saying that "Where there is life, there is hope", I should like to support the proposal made by Mr. Parodi. I admit that the hope is dim. Even if the hope is dim, however, I think that the right course for this General Assembly would be to adopt the suggestion made by the representative of France, in order to make it possible for the representatives of Arab countries to make their position somewhat clearer than it is at this hour. I feel that it should never be said of this General Assembly that we were hasty or that we went over this very grave matter like a steam-roller.

I repeat that in spite of the fact that I am an optimist by nature, I view the prospects as dim. However, there is hope as long as the position has not been made absolutely crystal-clear. For that reason and for no other, I shall vote in favour of the French proposal.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Luxembourg.

Mr. ELVINGER (Luxembourg) (*translated from French*): The representative of Denmark has said in English what I wanted to say in French. The delegation of Luxembourg considers, as it has always done, that it is important to make every possible effort to reach a solution acceptable not only to the two parties at issue, but also to the Organization of the United Nations.

This morning, as my good friend the Ambassador of Denmark has pointed out, we have had a ray of hope. It is perhaps a very dim one,

controversée que la question de Palestine? Pourquoi ne pas donner quelques jours ou quelques semaines de plus pour voir si nous pourrions réussir à arriver à une conclusion plus satisfaisante?

Pour ma part, je peux dire que les déclarations que nous avons entendues ce matin m'ont vivement encouragé, parce que je ne veux pas m'aventurer à supposer qu'au bout de trois, quatre, cinq ou six jours, les représentants arabes reviendront nous dire que leurs suggestions et les promesses qui y étaient implicitement contenues ne signifient rien. Au contraire, je suis certain que mes collègues peuvent compter que les propositions que nous avons entendues ce matin nous mèneront à des conclusions plus fructueuses. Aussi, je tiens à proposer que nous ne nous ajournions pas maintenant, mais que nous mettions aux voix ma proposition, et si quelqu'un estime qu'elle risque de prolonger inutilement les nouveaux débats sur la question, qu'il veuille bien modifier les termes de la proposition.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant du Danemark.

M. KAUFFMANN (Danemark) (*traduit de l'anglais*): J'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours de ce matin. M'inspirant du vieux dicton qui déclare "Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir", je voudrais appuyer la proposition de M. Parodi. Je reconnais que nous n'avons qu'un faible espoir. Même s'il n'y a qu'un faible espoir, il me semble cependant que le mieux pour cette Assemblée générale serait d'adopter la proposition du représentant de la France, pour permettre aux représentants des pays arabes de rendre leur position un peu plus claire qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Je voudrais qu'on ne puisse jamais dire de cette Assemblée générale que nous avons agi avec précipitation, ou que nous sommes passés sur cette grave question comme un rouleau compresseur.

Bien que je sois optimiste par nature, je tiens à répéter que les perspectives d'avenir m'apparaissent sombres. Toutefois, il y a de l'espoir tant que la situation n'aura pas été complètement éclaircie. C'est pour cette raison et pour cette raison seulement que je voterai en faveur de la proposition française.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant du Luxembourg.

M. ELVINGER (Luxembourg): Le représentant du Danemark a dit en anglais ce que je voulais exprimer en français. La délégation du Luxembourg considère, comme elle l'a toujours fait, qu'il est important d'essayer tous les moyens pour arriver à une solution qui puisse être acceptée non seulement par les deux parties en cause, mais par l'Organisation des Nations Unies.

Ce matin, comme l'a très bien fait valoir mon excellent ami l'Ambassadeur du Danemark, nous avons eu un rayon d'espoir. Celui-ci est peut-

but we consider that, even if it has only one chance in a thousand of resulting in an acceptable solution, we are in duty bound to give it that chance.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Venezuela on a point of order.

Mr. STOLK (Venezuela) (*translated from Spanish*): The delegation of Venezuela has followed the debate this morning and this afternoon with close attention, and we cannot hide the sympathy with which we view the proposal submitted this afternoon by the French representative.

Our delegation considers that any effort towards conciliation should be explored and encouraged, but at the same time, we believe that conciliation between the two parties directly concerned in the Palestinian question cannot be reached spontaneously.

The proposal of the French representative is no doubt very interesting; but how is this conciliation to be attained? I should like the representative of France to answer this question. Does he believe that the President of this Assembly, together with some other representatives here present, at a meeting with the representatives of the Jewish Agency for Palestine and the Arab Higher Committee, could arrange this conciliation and obtain good results?

If this or some other effort towards conciliation could be realized by a formal proposal in this sense by the French representative, the Venezuelan delegation would be in favour of adjourning for twenty-four hours or longer, in order to bring about conciliation between the parties; but if the French representative's proposal is merely to adjourn today's meeting for twenty-four or forty-eight hours, with no formula for achieving conciliation, the Venezuelan delegation, in spite of the fact that it has always favoured conciliation between the parties to the dispute, will regretfully be obliged to vote against it.

The PRESIDENT: According to rule 72 of the provisional rules of procedure, the President of the General Assembly shall take the sense of the General Assembly on a motion such as this. Unfortunately, I am not in a position to know the opinion of the General Assembly on this matter. Therefore, I shall put the motion of the representative of France to the vote.

The French proposal was adopted by twenty-five votes to fifteen.

The PRESIDENT: The next meeting of the General Assembly will be held on 29 November 1947, at 4 p.m.

The meeting rose at 4.38 p.m.

être très léger, mais nous considérons que, même s'il n'y a qu'une chance sur mille d'aboutir à une solution acceptable, nous avons le devoir de la tenter.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Venezuela sur une question d'ordre.

M. STOLK (Venezuela) (*traduit de l'espagnol*): La délégation du Venezuela a suivi avec une extrême attention les débats qui se sont déroulés ce matin, ainsi que ceux de cet après-midi, et ne peut dissimuler avec quelle sympathie elle considère la proposition que vient de présenter le représentant de la France.

Notre délégation estime qu'il faut examiner et favoriser toute tentative de conciliation, mais il nous semble cependant que la conciliation des deux parties directement intéressées à la question de Palestine ne saurait intervenir de façon spontanée.

La proposition du représentant de la France est, sans nul doute, extrêmement intéressante; mais comment parvenir à cette conciliation? J'aimerais que le représentant de la France répondît à cette question. Aurait-il pensé que le Président de cette Assemblée, assisté de quelques autres représentants ici présents, et peut-être en s'adjoignant les représentants de l'Agence juive de Palestine et ceux du Haut comité arabe, pourrait travailler à concilier les parties et obtenir des résultats satisfaisants?

Si l'on pouvait réaliser cette tentative ou tout autre effort dans le sens de la conciliation, et cela sur une motion formelle en ce sens présentée par le représentant de la France, la délégation du Venezuela serait favorable à une suspension de vingt-quatre heures ou plus, pour arriver à concilier les parties; mais si la proposition du représentant de la France ne tend qu'à remettre à vingt-quatre ou à quarante-huit heures la réunion d'aujourd'hui, sans formule qui laisse place à une tentative de conciliation, la délégation du Venezuela, à son grand regret et bien qu'elle ait toujours été favorable à la conciliation des parties à un différend, se verra dans l'obligation de voter contre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): D'après, l'article 72 du règlement intérieur provisoire, le Président de l'Assemblée générale consulte l'Assemblée sur une motion comme celle-ci. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de connaître l'opinion de l'Assemblée générale sur cette question. Aussi, je mettrai aux voix la motion du représentant de la France.

La proposition française est adoptée par vingt-cinq voix contre quinze.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La prochaine séance de l'Assemblée générale aura lieu le 29 novembre 1947, à 16 heures.

La séance est levée à 16 h. 38.